

89

# LE FRONDEUR

JOURNAL SATIRIQUE

10

C      MES



# LE FRONDEUR

Journal Satirique paraissant tous les Samedis

ABONNEMENTS :

Un an . . . . . fr. 5 50

Bureaux :

12 - Rue de l'Etuve - 12

A LIÈGE

RÉDACTEUR EN CHEF

NIHIL

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits

ANNONCES :

Texte : La ligne . . . fr. 00 25

Illustrées : Par mois » 15 00

RÉCLAMES :

La ligne . . . . . » 1 00

On traite à forfait.

Toutes les correspondances doivent être adressées au bureau du Journal, rue de l'Etuve, 12, à Liège.

SOMMAIRE : L'incompatibilité. (Aspic). — Les Perches. — Cumulets. (Clapette). — Une réforme. (Clapette). — Le procès Ghymers. — Chasseurs et Braconniers. (Gramont). — Nouvelles parlementaires. (Clapette). — Piqûres. (Aspic). — Théâtre Royal. (N). — Théâtre du Pavillon de Flore. (I. Polyte).

Un vent de fronde,  
S'est levé ce matin ;  
Je crois qu'il gronde,  
Contre?.....

## Société du Journal « Le Frondeur »

MM. les actionnaires du journal sont prévenus que la gérance, d'accord avec le conseil de surveillance, a décidé la distribution d'un troisième à compte de **10 francs** par action sur le dividende de l'exercice 1881.

Le paiement de ce dividende sera effectué, contre remise du coupon numéro 5, tous les jours à partir du 23 novembre, de une heure à quatre heures, à la caisse du journal.

## L'incompatibilité.

C'est enfin dimanche prochain que l'on va décider, à l'Association libérale, du sort de cette fameuse, mais ennuyeuse question des *Incompatibles*.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les défenseurs de cette mauvaise cause paraissent peu convaincus. — Je parle, évidemment, des partisans du *statu quo*.

La *Tribune* a fait valoir une argumentation obscure, embarrassée; La *Meuse* et le

*Journal de Liège* n'ont guère été plus heureux.

Mon confrère Henri de Dinant a donc eu facilement raison, dans le *Perron*, de ses adversaires; mais il y a d'autres raisons à faire valoir encore en faveur de l'incompatibilité.

\* \* \*

Ce qui amène l'indifférence coupable de la plupart des électeurs, c'est précisément, qu'on ne leur fait point place, dans les comités directeurs. Comment! on fait appel à leur zèle, à leur dévouement, en faveur de certaines personnalités politiques; mais ce zèle, ce dévouement doivent être remis entre les mains de leurs protégés et on ne leur permet point à eux de conduire la bataille comme ils l'entendent.

Toujours ils jouent un rôle secondaire et ce, à un moment donné — alors que l'on a besoin d'eux. — On comprendra qu'à la fin ça les lasse. Il leur faut voir cuisiner la question politique, toujours par les mêmes hommes qui, mandataires, travaillent d'abord comme ils l'entendent dans leur office respectif, puis arrangent leurs affaires à la sauce qui leur convient comme membre du comité de leur Association.

Au lieu d'amener le plus possible de gens à s'intéresser aux affaires publiques, on éloigne au contraire les quelques naïfs qui y étaient venus brûler leurs ailes, qui s'en vont écœurés, désillusionnés, bien guéris de la petite politique et des petits hommes qui s'en servent.

\* \* \*

Quelques défenseurs de la compatibilité disent encore que l'on décernerait un brevet d'incapacité et une marque de défiance à nos députés en les empêchant d'être membres du comité de l'Association.

Ceci est d'un fort tonneau!

Comme si en leur accordant leur mandat on ne leur marquait point toute la confiance

possible. Les fonctions qu'ils sont appelés à remplir à la Commune ou aux Chambres ne réclament-elles donc pas plus de capacités que celles de membre d'un comité? Pauvre raison!

\* \* \*

Mais le plus fort de leurs arguments est celui-ci :

C'est que dans les campagnes on ne trouverait point, en dehors des mandataires, des personnes capables de faire partie du comité.

Et pourquoi? Sur quoi se basent ces raisonnements singuliers? Ils disent peut-être que jusqu'aujourd'hui on a eu beaucoup de peine de recruter des campagnards en quantité et en qualité suffisantes. Mais c'est précisément parce que l'on cherchait, le plus possible, à ce que ce fussent des mandataires qui occupassent ces positions, que les autres ne se présentaient pas. Et puis, dans la proposition, il ne s'agit d'éloigner du comité que les personnes revêtues d'un mandat relevant directement de l'Association.

Or, les conseillers communaux des campagnes ne relèvent pas de l'Association.

\* \* \*

La question est donc suffisamment mûrie. Dimanche on la résoudra dans le seul sens possible, c'est-à-dire dans celui des pétitionnaires, et cela ne peut manquer, car, bien que parmi les parrains de cette proposition il y en ait deux ou trois qui pourraient laisser croire à de mesquines rancunes personnelles, la proposition est si juste, si équitable et peut amener un si utile et si profitable revirement en faveur de la politique libérale, que, malgré cela, nous croyons qu'elle passera, haut la main, dans la séance de dimanche. Ce sera un nouveau succès pour le parti progressiste.

Mais, pour cela, il faut que tout le monde soit à son poste! Nous y comptons.

ASPIC.

## Les Perches.

Poème héroïque.

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit...  
La tête de Zizi devant moi s'est montrée  
Comme en un soir de bal, frisée et pommadée...

Zizi me fit un signe, je le suivis sans bruit  
Jusqu'au pont sous lequel la Meuse en passant bruit.  
Zizi considéra d'un œil mélancolique  
Le fleuve qui roulait ses eaux dans son grand lit  
Puis, lorsqu'il vit les perches, une forte colique  
Le tordit brusquement.

En pleurant, il me dit :

« Clapette, une ambition terrible te dévore  
» Tu veux anéantir tous ceux que l'on décore;  
» Tu reproches à Warnant de trop jouer au roi,  
» Tu reproches aux perches d'être semblables à toi. »

### MOI

Perches, unique objet de mon ressentiment  
Perches pour qui toi-même m'injurias récemment  
Perches que tu fis naître et que ton œil admire  
Perches enfin qui de toi nous firent souvent rire.  
Puissent les riverains ensemble conjurés  
En une sombre nuit venir les arracher  
Et si ce n'est pas assez de toute la Boverie  
Que St-Laurent contre elles, à Cornillon s'allie...  
Que tous les habitants de la rue Grétry  
Se riant de l'orgueil dont ton cœur est pétri  
Lorsque, sur le balcon où les tiens se rassemblent,  
Du haut des deux poteaux tant de Bell te contem-

plent

En un jour de bonheur passent sur l'autre rive  
Et rendent la beauté à cette perspective  
Qu'un téléphone affreux vient gâter sottement  
Grâce aux perches que nous combattons si souvent.  
Puis sé-je de mes yeux y voir tomber la foudre  
Voir tous les fils en cendre et les poteaux en poudre  
Voir qu'une trombe enfin vienne les anéantir  
Moi seul en être cause et mourir de plaisir.

## CUMULETS.

Le roi de Dahomet, qui visite en ce moment l'Europe, occupe, dans le pays des gorilles, des fonctions nombreuses et variées. Il est, à lui tout seul, législateur, receveur des contributions, général en chef et bourreau. C'est joli pour un homme seul — d'autant que cet homme est roi de son état, et que les souverains ne passent pas, en général, pour se tuer en travaillant.

Ce roi vient, dit-on, étudier chez nous les lois et les mœurs ; il veut transplanter dans son royaume le régime politique et parlementaire dont nous jouissons.

C'est là une bonne pensée, mais Sa Majesté pourrait bien croire, en arrivant à Liège, qu'Elle rentre dans son beau pays — les marticots seuls manqueront..... et encore !....

On trouve, en effet, à Liège, des cumulards de la taille du roi de Dahomet. Il en est un surtout qui dépasse presque le roi nègre. Je ne veux pas le nommer de crainte d'effaroucher sa modestie bien connue ; je vous citerai seulement la première lettre de son nom : c'est M. Julien Warnant, avocat, conseiller

communal, membre de la Chambre des représentants et président de l'Association libérale de Liège. J'espère que vous devinerez de qui je veux parler, quand j'aurai ajouté que ce monsieur — très brave homme au fond — emploie ses moments de loisir à chercher une formule sur laquelle on ne puisse se mettre d'accord pour accomplir la réforme électorale.

Par exemple, si l'on peut reprocher à l'homme-cumul de remplir un trop grand nombre de fonctions, en revanche, on doit lui rendre cette justice, qu'il ne s'attache spécialement à aucune d'elles au détriment des autres : Il les remplit toutes très mal.

Il manque souvent aux séances de la Chambre, c'est vrai, mais, en revanche, quand il y est, c'est comme s'il n'y était pas : c'est une compensation.

Au Conseil, s'il est moins souvent absent, il a beaucoup plus d'absences qu'à la Chambre. Dès que M. Hanssens prend la parole, crac ! Sa Majesté Dahomet bis, bisque et s'agite.

Si M. Hanssens y va d'un discours et, surtout si ce discours est relatif aux hospices civils, un : je demande la parole, éclate comme une bombe aux oreilles des conseillers terrifiés et Dahomet bis prend la parole : son mutisme de la Chambre est loin alors, il faut qu'il parle trois quarts d'heure au moins, tout le répertoire de Joseph Prudhomme dut-il y passer.

Et quels gestes ! Quel organe !! Quel style !!!

J'ai déjà vu et entendu pérorer bien des avocats (bien mis pour beaucoup, naturellement) mais jamais, je n'en ai vu aucun battre la campagne avec une pareille conviction.

Lorsque Dahomet bis ouvre la bouche à l'Association, on entrevoit un four et le four arrive. Dans deux circonstances mémorables Dahomet bis a pris la parole.

La première fois, il mettait au service de M. de Macar son influence présidentielle. Il voulait faire réélire à une imposante majorité l'adversaire des enterrements civils (pends-toi Oscar Beck.)

Le résultat fut brillant : M. de Macar faillit échouer ; deux voix de moins et il restait en panne.

La seconde fois, Dahomet bis voulait démolir le suffrage universel et ceux qui espèrent l'obtenir un jour. Il effleura en même temps les questions du Pont de la Boverie, les principes de 1789, le fond de l'Empereur, et le congrès libéral de 1846. C'était très gai

Aussi le résultat fut plus brillant encore que la première fois ; c'est M. Warnant lui-même qui faillit rester sur le carreau.

Espérons que, demain, M. Warnant pren-

dra sa revanche — et la parole. Il y va de son honneur : un orateur comme lui ne peut s'abstenir de prendre part à une discussion aussi importante.

Et si M. Warnant ne fait pas cela pour lui, qu'il le fasse pour nous, pour la postérité — les belles harangues et les occasions de rigoler sont si rares !

Personnellement, je suis prêt à faire à M. Warnant des excuses plus plates que Sarah Bernhardt, pour mes plaisanteries innocentes sur son compte, s'il consent à combattre — avec tout son beau talent — la proposition relative au cumul.

Alors, du moins, je serai sûr de la voir passer haut la main.

CLAPETTE.

## Une réforme.

Sous le règne de Louis-Philippe, le Sénat s'appelait la « Chambre des pairs. »

Depuis le brillant succès obtenu par M. Julien d'Andrimont aux élections liégeoises, on n'appelle plus notre Sénat que la « Chambre des impairs. »

CLAPETTE.

## Le procès Ghymers.

Les journaux de Liège ont annoncé aux populations attentives que M. Jules Ghymers, critique d'art à la Gazette de Liège, intenta au Frondeur un procès en dommages-intérêts.

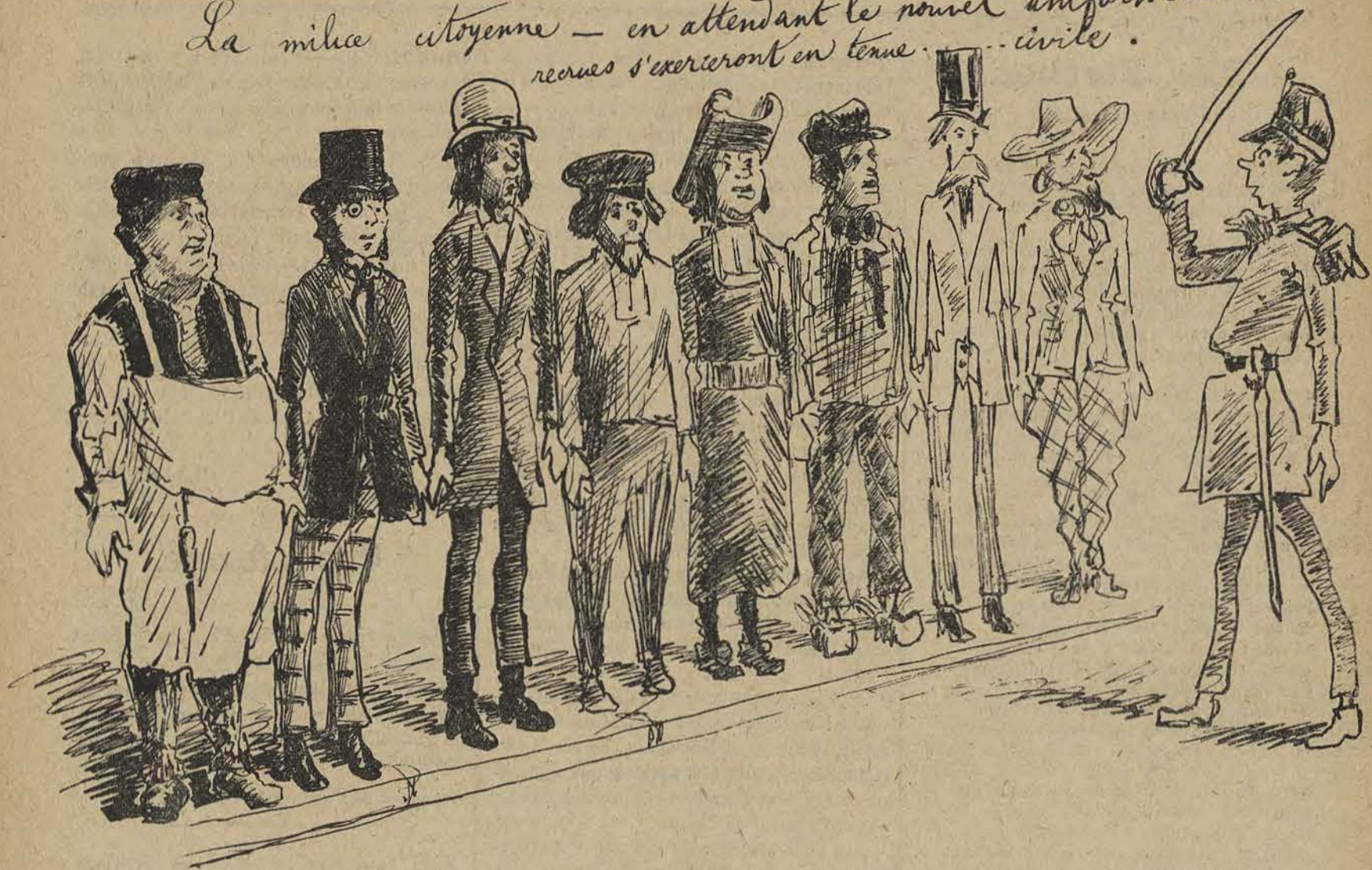
Il résulte, EN EFFET, d'un écrit très spirituel, qu'un monsieur pas mal — un huis-sier, pensons-nous — a déposé dans nos bureaux, que M. Ghymers demande à palper la modeste somme de DIX MILLE FRANCS — notre confrère désirant, paraît-il, toucher sa petite part des bénéfices du Frondeur.

C'est un peu cher, mais enfin M. Ghymers nous a honoré un jour de sa collaboration, et il est juste que nous lui payions largement sa prose — la bonne littérature étant plus rare que les bévues de M. le sénateur Julien d'Andrimont.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire. En attendant, nous ne croyons pas inutile de faire connaître que l'insertion de l'article qui a donné naissance au procès, nous a été demandée, il y a trois mois, par un de nos confrères de la presse liégeoise, qui ne fait pas partie de la rédaction ordinaire du journal.

M. Ghymers a mis du temps pour nous attraire en justice.

La milice citoyenne — en attendant le nouvel uniforme les  
recrues s'exerceront en tenue... civile.



Synonymes.



Etre emeché.

Etre dans les vignes  
de Seignaux.

Etre pochard. S'etre piqué le  
nez!



St. Labre, fatigué d'attendre sa béatification, prend le  
parti de venir collecter en personne pour les frais de sa  
canonisation.

Offrande particulière du  
Frondeur au susdit  
bienheureux Labre.

## CHASSEURS & BRACONNIERS

Nous sommes à l'époque de la chasse. Profitons de cette actualité pour parler un peu des braconniers et des chasseurs.

Il paraît que cette année, la chasse sera médiocre. Le gibier à plumes, le gibier à poil se font rares. On brûle sa poudre en pure perte et les plus diligents, les plus adroits chasseurs rentrent absolument bredouille.

La chasse étant un plaisir aristocratique, un passe-temps de gentlemen, grand émoi, comme vous pensez, dans les organes du *high life*.

\* \* \*

Les reporters « distingués » les folliculaires mondains s'administrent de violents coups de poing dans le torse, s'arrachent les cheveux, se couvrent la tête de cendres et crient à l'abomination de la désolation. Heureusement dans le *Figaro*, un Bossuet cynégétique escaladant d'un pied audacieux les cimes himalayiques ou lyrisme, poussait cette douloureuse exclamation :

« Le perdreau se meurt ! le perdreau est mort ! »

Je confesse ingénument que j'ai eu beau m'efforcer de verser des larmes amères sur la rareté actuelle du gibier, mes pleurs se sont refusés obstinément à couler. Je crois que, toute réflexion faite, je les garderai en réserve pour de plus sérieuses catastrophes.

\* \* \*

Les perdreaux, les cailles, les bécasses, les chevreuils et autres bêtes coûteuses ne sont point mets de pauvres gens, ne paraissent point sur l'humble table du travailleur. Ce sont aliments de gens riches. Que si les privilégiés manquent de ces aliments-là, je suis calme, ils en trouveront d'autres non moins succulents. Quand on a le moyen de se payer des perdreaux truffés le jour où le perdreau fait défaut, on n'est pas autrement à plaindre, puisqu'il vous reste les truffes, ce qui est déjà quelque chose. D'ailleurs, on se passe, ou l'on est censé se passer de gibier une bonne partie de l'année ; pourquoi ne s'en passerait-on pas trois cent soixante-cinq jours par an ?

Si un aliment nécessaire à la vie, à la vie de tous, des pauvres comme des riches, le pain ou le vin venait à manquer, s'il y avait une vraie disette, je comprendrais que l'on se désolât, que l'on criât, que l'on cherchât un prompt remède, car il y aurait alors vraiment péril en la demeure. Mais disette de perdreaux, mince affaire ; que l'on découvre un beau matin, que, pour une raison ou pour une autre, la confection des brioches devient impossible, cette annonce nous laissera froids. Si, en effet, les gens qui n'ont pas de quoi s'acheter du pain peuvent encore moins se procurer de la brioche, en revanche les gens habitués à se nourrir de brioches pourront toujours acheter du pain.

\* \* \*

Naturellement, c'est aux progrès du braconnage qu'on attribue la dispersion progressive du gibier. Aussi que de malédictions, que de véhémentes apostrophes, que d'oburgations indignées on lance sur les têtes coupables de ceux qui braconnent ! Et comme on supplie « nos gouvernants » d'ouvrir l'œil, de parer au péril, de prendre d'énergiques mesures pour la répression des délits de chasse ! Chez nous on a tellement l'habitude d'être gouverné, mené à la lisière, que, pour un oui, pour un non, on fait appel au gouvernement, au gendarme, comme les gosses, qui, sitôt qu'on les taquine, vous menacent « d'aller le dire à papa. »

Puisque je suis entré dans la voie des aveux, je

ne vois pas pourquoi je n'avouerais pas que le braconnage est un des délits qui m'inspirent le moins.

... ces laines vigoureuses  
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Il est évident que l'homme n'est pas fait pour mourir de faim. Le droit de vivre, et, partant de se nourrir (car *il faut manger pour vivre*, Harpagon lui-même en convient) est un droit naturel, s'il en est. Malheureusement, l'homme, à l'instar des autres animaux, ne peut vivre qu'à la condition de tuer.

Ce qui le distingue de la brute, c'est qu'au lieu de tuer avec des armes naturelles, il tue à l'aide des moyens artificiels. Les droits de chasse et de pêche font donc partie du droit de vivre, et il faut se trouver dans une société aussi biscornue que la nôtre pour être obligé de payer, à beaux deniers comptants, ces droits si manifestement primordiaux.

\* \* \*

Aussi ne pouvons-nous nous empêcher d'éprouver, à l'endroit des braconniers et des infractions qu'ils commettent, une extrême indulgence. On est d'ailleurs injuste pour eux, car, si l'on ne mangeait que du gibier tué légalement par des chasseurs munis de permis en règle, on n'en mangerait pas beaucoup. Ajoutons que ceux qui protestent le plus hautement contre les méfaits des braconniers ne se font point faute de manger du gibier à des époques où la chasse est parfaitement prohibée ; ce qui confirme une fois de plus cette vieille remarque qu'il est peu d'hommes dont les actes soient d'accord avec les doctrines.

Le braconnier a, en outre, une excuse : il tue pour vendre son gibier, gagner sa vie ; tandis que le chasseur tue pour se divertir, pour passer le temps, pour le seul plaisir de tuer. Il cultive le massacre pour le massacre, comme d'aucuns font de l'art pour l'art. Divertissement sauvage, barbare, inhumain au premier chef. Image de la guerre, a-t-on dit. A la guerre, du moins, l'on a affaire à des gens armés comme vous, qui, si vous pouvez les tuer, peuvent fort bien vous tuer aussi.

La chasse ne présente guère d'utilité pratique que pour les femmes adultères qui sont bien aises de se débarrasser de leurs maris *accidentellement*.

Mais, cette application de la chasse aux situations conjugales trop tendues étant mise de côté, il ne reste qu'un vilain jeu, sanglant et cruel. Je ne vois donc pas bien pourquoi ceux qui exaltent les chasseurs conspuent les braconniers.

GRAMMONT.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES.

Pendant toute la semaine, la Chambre — qui ne compte pas pour rien M. Delcour « dans son sein » — ne s'est occupée que de deux choses : la loi sur la pêche et la loi sur les téléphones.

La loi sur la pêche a fait éclore un tas de propositions biscornues. Il a fallu un éloquent discours de M. Warnant (Joseph), de Huy, pour empêcher la Chambre de décréter la prohibition absolue de la pêche à la ligne. Après le rejet de cet amendement absolument cocasse — présenté par le gouvernement — M. Jottrand a proposé de faire payer un « port de lignes » aux pêcheurs à la ligne. On veut, paraît-il, empêcher les pauvres gens de manger du poisson.

Il est vrai que les riches jouissent d'un nombre de privilèges tellement restreints !...

\* \* \*

La loi sur les téléphones a donné lieu à des discussions assez vives.

Une chose nous étonne cependant, c'est que pas un député n'ait songé à demander au gouvernement pourquoi il a laissé planter, au bord de la Meuse, les deux perches qui gâtent l'admirable perspective de la rue Grétry.

CLAPETTE.

## Piqures

### Informations parlementaires.

M. Frère-Orban, chef du cabinet, entrant dans la salle des séances de la Chambre, jette un coup d'œil inquiet sur le banc ministériel. Aussitôt il s'adresse à M. Bara. — Comment se fait-il que Graux et Rolin ne sont point à leur place ? — Je n'en sais rien, Maître, répondit l'ante-christ, ils étaient parti, déjà quand je suis arrivé.

Alors, M. Frère-Orban, chef du cabinet se leva, jeta un regard perplexe vers les tribunes réservées et se dirigea vers la bibliothèque.

Comme il venait de s'asseoir, il entendit chuchoter dans un coin de la salle. Il s'avança doucement et ouvrant brusquement une armoire basse, il vit, blottis dans le fond, trois hommes qui dégageaient une odeur de roussi en même temps que de souffrage universel...

Il les fit sortir et reconnut MM. Rolin, Graux et Defuisseaux. Il jeta un regard de colère à ce dernier et administra à M. Rolin une pichenette ; à M. Graux deux pichenettes, pour récidive.

\* \* \*

Il paraît que Marcachou 1<sup>er</sup>, roi des pêcheurs à la ligne, vient d'être invité par le gouvernement à faire un rapport sur le dépeuplement de nos rivières et sur les moyens d'y parer immédiatement.

On sait que d'Joseph, est d'avis qu'il faut empêcher la pêche au filet ou à l'épervier, la ligne n'étant pas dangereuse dans les mains, ordinairement inhabiles de nos pêcheurs riverains.

Il préconise aussi l'emploi d'excitants, tels que le *gingember*, à jeter dans le lit de nos rivières.

\* \* \*

Nous avons eu pendant le cours de la précédente semaine, l'occasion de relever quelques phrases prudhommesques de l'illustre M. Le Hardy de Beaulieu. Edifions-nous encore, s'il se peut.

A propos des concessions téléphoniques : « Il n'y a entre les deux inventions (la télégraphie, la téléphonie) qu'une seule analogie, l'emploi d'un fil pour la transmission. Mais pour prétendre que les deux inventions sont analogues, il faudrait soutenir que la voix et l'écriture sont la même chose. »

Un fil seulement, et l'électricité qui est l'agent commun ?

A ce compte, M. Le Hardy ne verrait pas de différence entre un civet et une gibelotte,

tenant pour rien le lièvre et le lapin qui entrent en préparation. A moins cependant qu'il ne trouve ce point d'analogie :

Le chat.

\* \* \*

**Mais où j'admire M. Le Hardy**, c'est dans sa définition du téléphone! Oyez : « Le particulier demande à d'autres de lui permettre de poser ses fils. D'autres imitent son exemple. Un nouvel inventeur constate qu'on peut mettre en communication une ville entière. *De là le téléphone.* »

Vous voyez donc bien qu'Edison a encore une fois une réputation usurpée. Il suffit en effet de constater qu'on se peut mettre en communication... De là le téléphone.

\* \* \*

**Encore une simple citation.** « Est-ce une raison (la communication par fil) pour s'emparer ainsi de tout un matériel, de dénier tous les droits acquis? Sommes-nous dans l'Afrique centrale? »

Vrai! on le croirait... en entendant M. Le Hardy de Beaulieu!

\* \* \*

**Discours de M. Bouvier** sur le même sujet : Dans un intérêt public. — On n'est plus maître chez soi. — C'est très grave, en effet. — C'est très juste. — Les imposer. — Je dis mon opinion. — Cela n'est pas clair. — C'est cela. — (Approbation sur un grand nombre de bancs.)

\* \* \*

**Un des soirs** de cette semaine, vers les 6 heures, on pouvait voir, aux alentours des ateliers de St-Léonard — comme on appelle actuellement la prison — un homme grand, fort, la figure rubiconde, un monocle fermement assuré sur l'œil gauche, le gibus légèrement incliné vers l'arrière, qui cherchait, avec anxiété, la porte du sombre établissement.

En nous approchant de lui, nous reconnûmes facilement notre brave R... surnommé assez communément, l'Esculape liégeois.

Qu'allait-il faire dans cette galère? lui si bon garçon, si doux d'ordinaire, incapable de faire mal à une mouche, toujours riant, gai et possesseur d'un immense appétit.

Après informations nous avons appris que dans un moment d'emportement il avait lancé à un type, une épithète un peu grosse, que le dit type avait courageusement mise en poche et avait été remettre en mains de dame justice.

Ce soir-là le brave Esculape s'en allait, d'un air contrit, purger sa peine d'un jour de prison! Pauvre Esculape!

C'est égal, je préfère me soumettre à un châtement semblable que d'être peu chatouilleux à l'endroit du cœur, comme l'autre.

\* \* \*

**L'art ancien.** — Avant hier comme nous étions aux abords du palais provincial, afin de renifler l'odeur suave des saucées qui s'exhalait de ces antres privilégiés, nous tenions à l'œil le contenu des voitures qui se dirigeaient vers le pérystyle. Il y avait là dedans, les futurs convives, en habit moderne qui se pourléchaient à l'avance, leurs augustes babines! Lorsque... nous crûmes tomber de notre haut; nous étions à ce moment hissés sur le seuil des fenêtres basses des offices. Une voiture passait, ren-

fermant un monsieur correctement cravaté de blanc, empelissé comme un ours en pâte, et semblant rêver... nous le reconnûmes. Cet aristo n'était autre qu'un des habitués de la taverne anglaise (voir *Balai*) qui préférait changer, ce jour-là, d'établissement. Il va donc, lui aussi, en gouter des sueurs du peuple! A lui, les joies des truffes, les douceurs sucrées, les vins fins! à nous, *lard ranci, hein!* ASPIC.

## Théâtre Royal

**Dimanche.** — LA TRAVIATA. Salle comble. L'opéra de Verdi a été interprété d'une façon brillante par M. de Keghel et M<sup>me</sup> Caroline Mezerai. Trois rappels ont été décernés à ces artistes — ce n'était que justice.

L'orchestre peut aussi revendiquer une forte part du succès. Toutes nos félicitations à M. Momas et aussi à M. Giraud qui a déployé un grand luxe de mise en scène.

M. Jourdan ne s'est malheureusement pas maintenu à la hauteur de ses partenaires; cet artiste n'a pas compris son rôle; il a notamment joué en jeune premier la scène du second acte, qui exige une grande sobriété de gestes et une rare dignité d'allures, Espérons que M. Jourdan prendra bientôt une éclatante revanche; il est grand temps.

\* \* \*

**Lundi et Jeudi on a donné LÉA.** Nous ne pouvons apprécier ici l'œuvre de M. Jean Malus. Disons seulement que cette pièce — très humaine, très bien charpentée — a été fort convenablement interprétée. A trier hors de pair, MM. Villeraï et Garnier.

\* \* \*

**Mardi**, nous avons eu une excellente interprétation de MIGNON. Il y avait une assez jolie salle — chose rare le mardi.

Mlle Lanier, qui est décidément en progrès, s'est tirée sans accroc des cascades de vocalises dont fourmille le rôle de Philine. Ce n'est pas là un mince résultat et nous sommes heureux de pouvoir féliciter Mlle Lanier — qui a encore joué avec beaucoup d'esprit.

M. Augier a maintenu ses positions.

Une bonne nouvelle pour finir :

Mlle Mezerai nous reste. Ses débuts auront lieu prochainement.

N.

## Théâtre du Pavillon de Flore.

Nous avons eu samedi dernier la première représentation du *Monde où l'on s'amuse*, de Pailleron.

Cette spirituelle comédie n'a pas été très goûtée du public pétulant du samedi; elle est du reste médiocrement jouée sur la scène de la rue Surllet; du côté des hommes, l'interprétation est suffisante, mais de l'autre... soyons galant, et ne disons rien.

Le clou du moment c'est M. Brunin; le nouveau comique-excentrique de l'intermède, doué de bras qui lui descendent

aux genoux et des jambe d'une longueur fantastique, se livre à des contorsions que je renonce à décrire et qui font pâmer toute la salle: chaque soir il est rappelé trois ou quatre fois, et certes il le mérite, car outre son physique avantageux, il possède le talent de se grimer et de s'habiller d'une façon absolument drôle; de plus il a un répertoire comique fort varié. M. Ruth a eu la main heureuse; dans le genre burlesque il est impossible de trouver mieux que M. Brunin.

I. POLYTE.

## Théâtre royal de Liège

Direction Ed. Giraud.  
Bur. à 6 0/0 h. — Rid. à 6 1/2 h.  
Dimanche 20 novembre 1881.

Représentation extraordinaire avec le concours de M<sup>me</sup> Marie Denain, forte chanteuse des Théâtres de Lyon et Bordeaux.

M. Ramioul, Baryton, lauréat du conservatoire royal de Liège

LA FAVORITE grand opéra en 4 actes et 5 tableaux.  
2<sup>e</sup> représentation de un VOYAGE D'AGRÉMENT, comédie nouvelle en 3 actes.

1<sup>re</sup> représentation de JOBIN ET NANETTE, vaudeville en 1 acte.

Très prochainement, première représentation de LE COMTE ORY, opéra.

A l'étude : LA MASCOTTE, opéra comique nouveau en 3 actes.

## Théâtre du Pavillon de Flore

Direction Is. RUTH.  
Bur. à 6 h. — Rid. à 6 1/2 h.  
Dimanche 20 novembre

Représentation extraordinaire : Brunin, le grand comique excentrique (Succès de Paris et Bruxelles).

Représentation de M. Albany, du Crystal Palace de Londres, chanteur comique excentrique.

LA VOLEUSE D'ENFANTS, grand drame en 5 actes.

Intermède par M<sup>mes</sup> Laure, Dubrée, Soll et MM. Brunin et Albany.

LE PARISIEN, comédie nouvelle en 3 actes.

Ordre : 1. La voleuse d'enfants. 2. Intermède. 3. Le Parisien.

Lundi 21 novembre

Représentation extraordinaire : Brunin, le grand-comique excentrique (Succès de Paris et Bruxelles).  
Représentation de M. Albany, du Crystal Palace de Londres, chanteur comique excentrique.

LES CHEVALIERS DU PINCE-NEZ, vaudeville en 2 actes.

Intermède par M<sup>mes</sup> Laure, Dubrée, Soll et MM. Brunin et Albany.

LE PARISIEN, comédie nouvelle en 3 actes.

Au premier jour : LE PATRIOTE, grand drame historique, représenté à Paris sur le Théâtre de la Gaîté, le 16 août 1881.

## Escrime.

M. Savat, professeur. Leçons particulières. S'adresser tous les jours de midi à une heure au local de la Société libre de Gymnastique et d'Escrime (Galerie du Gymnase).

— **Ne jetez pas vos vieux parapluies**, la grande Maison des Parapluies, 40, rue Léopold, à Liège, le répare ou les recouvre en 5 minutes, en forte étoffe anglaise, à 2 francs; en soie, à 5-75, 6-50, 7-50 et 12 francs.

## Le docteur Louis LENGER

Place St-Denis, 10

CONSULTATIONS DE 2 A 4 HEURES

## Université de Liège.

Conférences publiques sur les maladies de l'enfance tous les mercredis à 4 heures (salle du docteur), par M. le docteur DROIXHE, de Huy.

Liège. Imp. E. PIERRE et frère, r. del'Étu

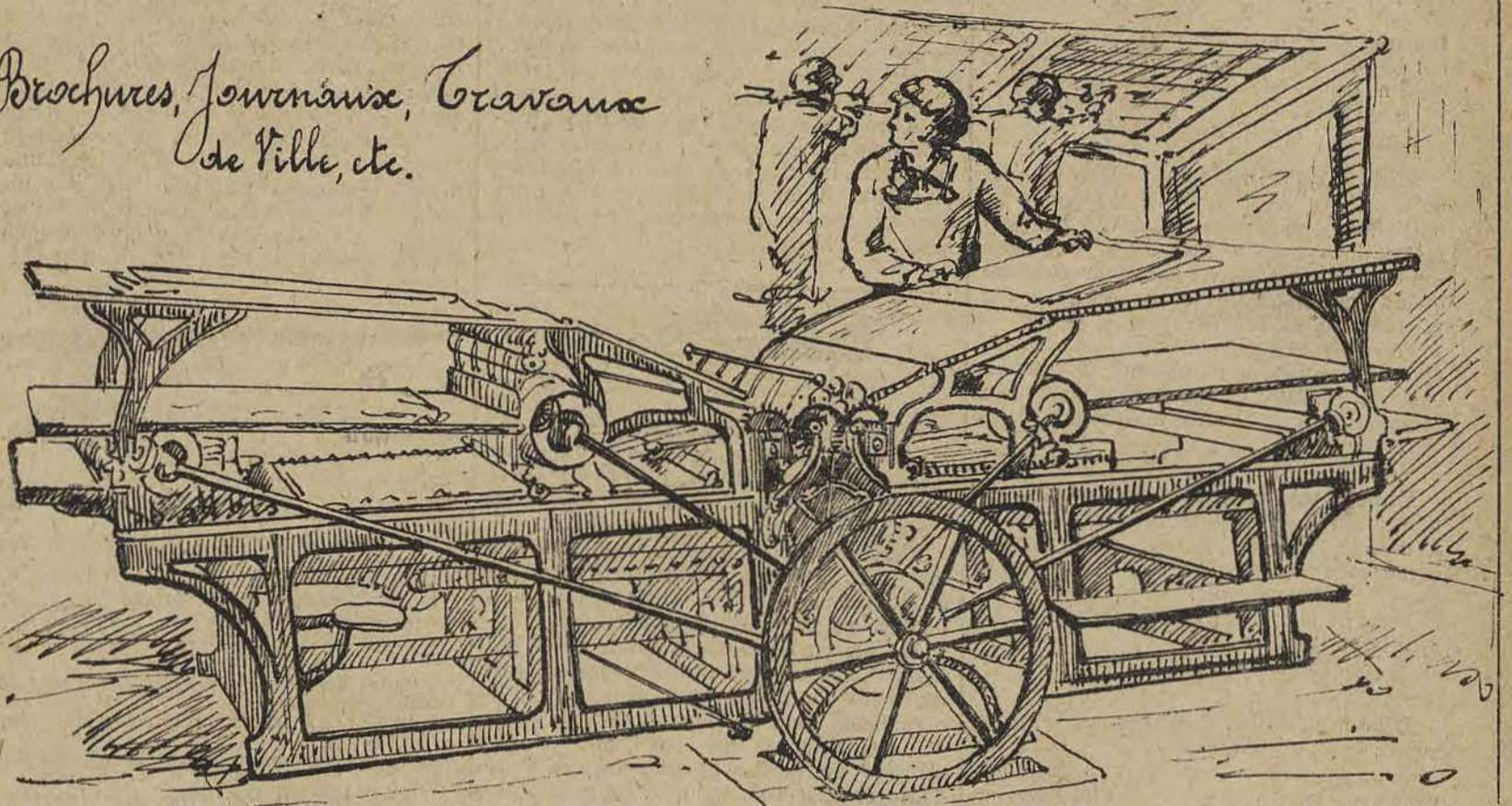
ÉTABLISSEMENT TYPOGRAPHIQUE

Rue de l'Église, 12

Em. Pierre et Frère

Rue de l'Église, 12

Brochures, Jouvenceuse, Travance  
de Ville, etc.



TRINCK - MALL  
PARC D'AYROY  
à 4 HEURES  
TOUS LES JOURS  
CONCERT DE  
SYMPHONIE  
(Directeur: M. MEURON)  
N.B. En cas de mauvais  
temps, le concert est donné à  
9 heures du soir, à la  
TAVERNE DE STRASBOURG  
rue Lulay 4

A woodcut-style illustration of a concert scene. In the foreground, a group of people are seated at tables in a cafe or tavern, some playing instruments like a trumpet and a drum. In the background, a large building with a prominent onion-shaped dome and a smaller spire is visible. The scene is filled with activity and musical instruments.